



Le tribunal correctionnel de Jacmel a ordonné, le lundi 22 juin, la libération des 4 personnes arrêtées, jeudi dernier, pour trouble à l'ordre public, lors de la manifestation organisée par plusieurs associations de bandes à pied qui réclamaient les résultats du concours carnavalesque de 2015, a appris HPN.

C'est le juge Frantz Elmorin qui a prononcé le verdict, ordonnant du même coup à ce que les accusés versent une amende symbolique de 10 gourdes chacun.

Les prévenus répondaient au nom de : Gerin Roussan (fondateur de Fresh still band), Erno Edmé et St Louis Ceser (musiciens), Etienne Ronsard (élève de 9e année fondamentale).

Ils étaient environ 8 avocats, parmi eux le candidat à la présidence Me Aviol Fleurant, qui défendaient les accusés.

Le ministère public était représenté par Me Jouloute Clément Jetho.